

UPSaclay / ADUM – dématérialisation de la procédure d'inscription – Phase 1

Avis du Directeur de thèse et du Directeur d'unité, proposition d'inscription par la Direction de l'ED

Au 19/12/2019, toutes les ED UPSaclay – sauf l'ED SHS – ont basculé dans la phase 1 de la dématérialisation de la procédure d'inscription, qui concerne les acteurs suivants :

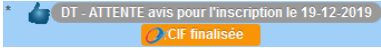
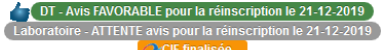
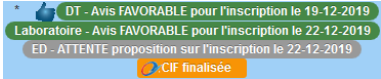
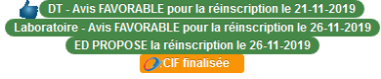
- Doctorant (saisie du dossier et demande d'inscription)
- Directeur de thèse (visa : avis sur la demande d'inscription)
- Directeur d'unité de recherche (visa : avis sur la demande d'inscription)
- Gestionnaire de l'ED
- Directeur / directeur-adjoint de l'ED (visa : décision de proposer l'inscription)

1. Schéma général de la procédure dématérialisée (phase 1)

Le schéma ci-dessous concerne les cas d'inscription ou réinscription qui ne posent pas de problème, c'est-à-dire où la procédure se termine par la signature du chef d'établissement sur le formulaire d'autorisation d'inscription.

Dans le cas où la direction de l'ED refuse de proposer l'inscription en 1^{ère} année, il n'y a pas d'acte formel à établir, la procédure s'arrête à la saisie dans ADUM par la direction de l'ED de sa décision.

Les cas de refus de réinscription (la direction de l'ED ne propose pas la réinscription) doivent être traités par la procédure spécifique (médiation, 2^{ème} avis de la Commission Recherche du CAC...).

| Acteur | Action | Remarques / indicateurs |
|------------------------|--|---|
| Doctorant | Saisit son dossier ADUM Finalise sa demande d'inscription <i>en même temps :</i> - signature de la Charte (1 ^{ère} année) - signature de la CIF (toutes années) |  ⇒ Charte et CIF : voir section 4. ci-dessous |
| Directeur de thèse | ↓ Est informé par mail Saisit son avis sur la demande <i>en même temps :</i> - signature de la Charte (1 ^{ère} année) - signature de la CIF (toutes années) |  ⇒ Charte et CIF : voir section 4. ci-dessous |
| Directeur d'unité | ↓ Est informé par mail Saisit son avis sur la demande <i>en même temps :</i> - signature de la CIF (toutes années) |  ⇒ CIF : voir section 4. ci-dessous |
| Gestionnaire d'ED | ↓ Vérifie le dossier Valide le dossier (« bon à signer ») | Voir section 5. ci-dessous |
| Directeur d'ED | ↓ Examine la demande et prend la décision Saisit la décision de proposition d'inscription |  ⇒ |
| Gestionnaire scolarité | ↓ Imprime le formulaire d'autorisation d'inscription Gère l'inscription administrative | Voir section 3. ci-dessous |
| Chef d'établissement | ↓ Signe le formulaire d'autorisation d'inscription | Signature sur formulaire papier |
| Gestionnaire scolarité | ↓ Enregistre le dossier en base définitive | |

2. Gestion de la transition

Au moment de la mise en place de la dématérialisation pour toutes les ED le 19/12/2019, il y avait des demandes en cours d'examen, pour lesquelles le formulaire d'autorisation d'inscription, la Charte du doctorat et la Convention Individuelle de Formation ont été imprimées et signées en format papier.

Dans la mesure où le formulaire d'autorisation d'inscription doit toujours être imprimé pour être ensuite signé par le chef d'établissement, il n'est pas problématique que les deux sortes de formulaires coexistent pendant la période de transition : ceux qui auront été signés au format papier par tous les acteurs (avec la Charte du Doctorat et la Convention Individuelle de Formation) et ceux pour lesquels les visas du Directeur de thèse, du Directeur d'unité de recherche et de la Direction de l'ED auront été saisis dans ADUM (portant également les signatures pour la Charte du Doctorat et la Convention Individuelle de Formation, voir section 4.).

3. Présentation des signatures dématérialisées sur le formulaire d'autorisation d'inscription

Le formulaire d'autorisation d'inscription a été modifié pour prendre en compte que le Directeur de thèse, le Directeur d'unité de recherche et la Direction de l'ED enregistre leur visa dans ADUM, au lieu de signer le formulaire papier. Lorsqu'une proposition d'inscription a été faite, les visas apparaissent sur le formulaire d'autorisation d'inscription :

| | |
|---|--|
| Le Directeur/La Directrice de thèse SAVAGNER Pierre Matricule ADUM : 68599 Email : pierre.savagner@inserm.fr Avis sur la demande d'inscription : FAVORABLE Motivation de l'avis : Avis très favorable Date : 2 décembre 2019 | Le Directeur/La Directrice de l'unité de recherche Immunologie intégrative des tumeurs et génétique oncologique n°3782 MAMI CHOUAIB Fathia Matricule ADUM : 2019 Email : fathia.mami-chouaib@gustaveroussy.fr Avis sur la demande d'inscription : FAVORABLE Motivation de l'avis : Avis favorable Date : 4 décembre 2019 |
| Le Directeur/La Directrice ou le directeur/la directrice-adjoint(e) de l'école doctorale Cancérologie : biologie - médecine - santé n°582 OLAUSSEN Ken Matricule ADUM : 317 Email : ken.olausсен@gustaveroussy.fr PROPOSE L'inscription en Doctorat de Madame DOFFE Flora Date proposition : 10 décembre 2019 | |

La personne ayant apposé son visa est identifiée par : nom + prénom, matricule du compte ADUM de la personne, email enregistré pour ce compte. Les visas sont datés.

4. Dématérialisation de la signature de la Charte du Doctorat et de la Convention Individuelle de Formation (CIF)

La procédure d'inscription dématérialisée intègre la « signature » par les acteurs concernés de la Charte du Doctorat (1ère inscription - doctorant et directeur de thèse) et de la CIF (1ère inscription et réinscriptions – doctorant, Directeur de thèse, Directeur d'unité de recherche). Il n'est ainsi plus nécessaire d'imprimer ces documents pour qu'ils soient signés au format papier.

Cela se traduit ainsi pour les acteurs concernés :

Doctorant : ajout de deux cases à cocher obligatoirement dans l'onglet de finalisation de la procédure, une pour la charte du doctorat (1ère inscription uniquement) et une pour la CIF (chaque année).

Directeur de thèse : ajout d'une case à cocher obligatoirement dans la fenêtre de saisie de l'avis sur la demande d'inscription, avec un texte différent selon qu'il s'agit d'une 1ère inscription (charte + CIF) ou d'une réinscription (CIF).

Direction du doctorat: donner votre avis sur la demande d'inscription en thèse

AVIS ARGUMENTE :

En émettant un avis favorable pour cette demande d'inscription en 1ère année, je reconnais avoir pris connaissance du contenu de la charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay et je m'engage à la respecter. Je m'engage également à respecter et à me tenir informé du cadre réglementaire national et des règles internes de l'Université Paris-Saclay qui me concernent.

Je certifie que les données relatives à la Convention Individuelle de Formation saisies dans le dossier ADUM correspondent aux conditions de réalisation du projet doctoral. Je m'engage à respecter les termes de ladite Convention Individuelle de Formation.

Avis favorable pour cette demande d'inscription Avis défavorable pour cette demande d'inscription

Télécharger la convention individuelle de formation

Direction du doctorat: donner votre avis sur la demande de réinscription en thèse

AVIS ARGUMENTE :

En émettant un avis favorable pour cette demande d'inscription, je certifie que les données relatives à la Convention Individuelle de Formation saisies dans le dossier ADUM correspondent aux conditions de réalisation du projet doctoral. Je m'engage à respecter les termes de ladite Convention Individuelle de Formation.

Avis favorable pour cette demande de réinscription Avis défavorable pour cette demande de réinscription

Directeur d'unité de recherche : ajout d'une case à cocher obligatoirement dans la fenêtre de saisie de l'avis sur la demande d'inscription, uniquement pour la CIF (1ère inscription et réinscriptions).

Direction du Laboratoire LEPID - Laboratoire d'épidémiologie des rayonnements ionisants enregistrer votre avis sur demande de réinscription en doctorat de KOSSI DOVENE ABALO

Votre avis et commentaire figureront sur la demande d'inscription

Votre commentaire :

En émettant un avis favorable pour cette demande d'inscription, je certifie que les données relatives à la Convention Individuelle de Formation saisies dans le dossier ADUM correspondent aux conditions de réalisation du projet doctoral. Je m'engage à respecter les termes de ladite Convention Individuelle de Formation.

Avis favorable pour cette demande de réinscription Avis défavorable pour cette demande de réinscription

Pour le Directeur de thèse et le Directeur d'unité, un lien permettant de visualiser le contenu de la CIF a été ajouté dans la fenêtre de saisie de l'avis, en bas du dossier, juste avant la partie correspondant à la saisie de l'avis.

Les signatures de la Charte et de la CIF par les différents acteurs apparaissent maintenant sur les formulaires d'autorisation d'inscription, juste après le bloc des visas :

1ère année | Date proposition : 10 décembre 2019

La charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay a été signée par la doctorante Madame DOFFE Flora le 29 novembre 2019, et par le Directeur de thèse M. SAVAGNER Pierre le 2 décembre 2019.

La Convention Individuelle de Formation a été signée par la doctorante Madame DOFFE Flora le 29 novembre 2019, par le Directeur de thèse M. SAVAGNER Pierre le 2 décembre 2019, et par la Directrice d'unité de recherche Mme MAMI CHOUAIB Fathia le 4 décembre 2019.

La Présidente de l'Université Paris-Saclay, vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

réinscription | Date proposition : 2 décembre 2019

La Convention Individuelle de Formation a été signée par la doctorante Madame CYRTA Joanna le 7 janvier 2020, par la Directrice de thèse Mme LEARY Alexandra le 26 novembre 2019, et par le Directeur d'unité de recherche M. ANDRE Fabrice le 2 décembre 2019.

La Présidente de l'Université Paris-Saclay, vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

Par ailleurs, le fait que les acteurs aient coché les cases correspondant à la signature de la Charte et de la CIF apparaît en haut du dossier temporaire du doctorant :

1ère année

Conditions de finalisation acceptées par le doctorant le 06-11-2019

Je reconnais avoir pris connaissance du contenu de la charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay et je m'engage à la respecter. Je m'engage également à respecter et à me tenir informé du cadre réglementaire national et des règles internes de l'Université Paris-Saclay qui me concernent.

Je certifie que les données relatives à la Convention Individuelle de Formation saisies dans mon dossier ADUM correspondent aux conditions de réalisation de mon projet doctoral. Je m'engage à respecter les termes de ladite Convention Individuelle de Formation.

Conditions de finalisation acceptées par le directeur de thèse le 07-11-2019

En émettant un avis favorable pour cette demande d'inscription :

Je reconnais avoir pris connaissance du contenu de la charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay et m'engage à la respecter. Je m'engage également à respecter et à me tenir informé du cadre réglementaire national et des règles internes qui me concernent.

Je certifie que les données relatives à la Convention Individuelle de Formation saisies dans le dossier ADUM correspondent aux conditions de réalisation du projet doctoral. Je m'engage à respecter les termes de ladite Convention Individuelle de Formation.

Conditions de finalisation acceptées par le directeur du laboratoire le 07-11-2019

En émettant un avis favorable pour cette demande d'inscription, je certifie que les données relatives à la Convention Individuelle de Formation saisies dans le dossier ADUM correspondent aux conditions de réalisation du projet doctoral. Je m'engage à respecter les termes de ladite Convention Individuelle de Formation.

réinscription

Conditions de finalisation acceptées par le doctorant le 06-11-2019

Je certifie que les données relatives à la Convention Individuelle de Formation saisies dans mon dossier ADUM correspondent aux conditions de réalisation de mon projet doctoral. Je m'engage à respecter les termes de ladite Convention Individuelle de Formation.

Conditions de finalisation acceptées par le directeur de thèse le 07-11-2019

En émettant un avis favorable pour cette demande d'inscription, je certifie que les données relatives à la Convention Individuelle de Formation saisies dans le dossier ADUM correspondent aux conditions de réalisation du projet doctoral. Je m'engage à respecter les termes de ladite Convention Individuelle de Formation.

Conditions de finalisation acceptées par le directeur du laboratoire le 07-11-2019

En émettant un avis favorable pour cette demande d'inscription, je certifie que les données relatives à la Convention Individuelle de Formation saisies dans le dossier ADUM correspondent aux conditions de réalisation du projet doctoral. Je m'engage à respecter les termes de ladite Convention Individuelle de Formation.

|| Avant la validation : these 1A 2018

5. Validation par le gestionnaire d'ED

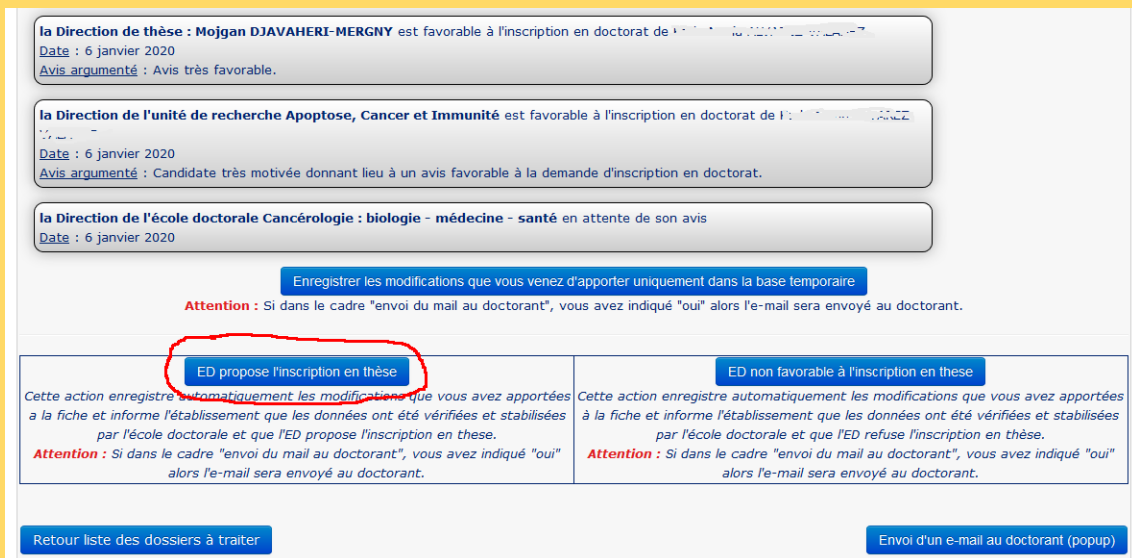
Les comptes secondaires associés à l'interface d'une école doctorale peuvent être attribués à toute personne autre que le Directeur de l'ED ayant un rôle dans la gestion de l'ED. Ces comptes sont en particulier attribués aux éventuels directeurs-adjoints et aux gestionnaires d'ED.

Dans la procédure dématérialisée d'inscription (voir section 1.) un gestionnaire d'ED intervient pour valider le dossier de façon à ce qu'il soit identifié comme pouvant faire l'objet d'une proposition d'inscription (« bon à signer ») par un membre de la direction de l'ED (directeur ou directeur-adjoint).

Un directeur-adjoint va intervenir pour saisir la décision de l'ED de proposer l'inscription du doctorant.

Or actuellement, il n'est pas possible de différencier finement les rôles au niveau des comptes secondaires, ils ont tous les mêmes fonctionnalités (les développements permettant cela sont en cours). Par conséquent, il n'est pas possible d'introduire dans ces fonctionnalités à la fois l'action de validation du dossier par un gestionnaire d'ED et la saisie de la décision de proposition d'inscription par un directeur-adjoint. Le choix a été fait de permettre la saisie de décision par les directeurs-adjoints puisque certains d'entre eux signaient auparavant les formulaires papier. La conséquence est que la fonctionnalité de validation du dossier par un gestionnaire d'ED n'est pas disponible pour l'instant.

ATTENTION ! Afin de ne pas saisir des décisions de proposition d'inscription, les gestionnaires d'ED ne doivent plus cliquer sur le bouton « ED propose l'inscription en thèse » situé en bas du dossier du doctorant :



la Direction de thèse : Mojgan DJAVAHERI-MERGNY est favorable à l'inscription en doctorat de M. MOJGAN DJAVAHERI-MERGNY
Date : 6 janvier 2020
Avis argumenté : Avis très favorable.

la Direction de l'unité de recherche Apoptose, Cancer et Immunité est favorable à l'inscription en doctorat de M. MOJGAN DJAVAHERI-MERGNY
Date : 6 janvier 2020
Avis argumenté : Candidate très motivée donnant lieu à un avis favorable à la demande d'inscription en doctorat.

la Direction de l'école doctorale Cancérologie - biologie - médecine - santé en attente de son avis
Date : 6 janvier 2020

Enregistrer les modifications que vous venez d'apporter uniquement dans la base temporaire

Attention : Si dans le cadre "envoi du mail au doctorant", vous avez indiqué "oui" alors l'e-mail sera envoyé au doctorant.

ED propose l'inscription en thèse

ED non favorable à l'inscription en these

Cette action enregistre automatiquement les modifications que vous avez apportées à la fiche et informe l'établissement que les données ont été vérifiées et stabilisées par l'école doctorale et que l'ED propose l'inscription en these.
Attention : Si dans le cadre "envoi du mail au doctorant", vous avez indiqué "oui" alors l'e-mail sera envoyé au doctorant.

Cette action enregistre automatiquement les modifications que vous avez apportées à la fiche et informe l'établissement que les données ont été vérifiées et stabilisées par l'école doctorale et que l'ED refuse l'inscription en thèse.
Attention : Si dans le cadre "envoi du mail au doctorant", vous avez indiqué "oui" alors l'e-mail sera envoyé au doctorant.

Retour liste des dossiers à traiter

Envoi d'un e-mail au doctorant (popup)

En effet, cette action est strictement réservée aux membres de la Direction de l'ED (directeur ou directeurs-adjoints), car elle revient formellement à apposer son visa sur le formulaire d'autorisation d'inscription.

Lorsque la fonctionnalité de validation d'un dossier par un gestionnaire d'ED sera rétablie, il y aura dans les comptes secondaires des gestionnaires un bouton « données stabilisées – dossier validé » qui remplacera les boutons « ED propose l'inscription en thèse » et « ED non favorable à l'inscription en thèse ».

Les gestionnaires d'ED doivent donc utiliser le champ « dossier reçu ED » (passage à la valeur « complet » assorti éventuellement d'un commentaire, puis enregistrement du dossier dans la base temporaire), pour permettre aux directeur et directeurs-adjoints d'identifier facilement les dossiers qu'ils peuvent examiner en vue de la prise de décision.

6. Base temporaire (ED, scolarité) : filtres en fonction de l'avancement des dossiers

Des filtres supplémentaires ont été ajouté à la page d'accueil des « dossiers à traiter », pour permettre l'accès aux dossiers qui sont aux différentes étapes de la procédure dématérialisée :

| |
|--|
| Directeur de thèse |
| > 12 Dossiers : Avis attendu |
| > 76 Dossiers : Avis favorable |
| Directeur du laboratoire |
| > 6 Dossiers : Avis attendu |
| > 67 Dossiers : Avis favorable |
| Directeur de l'ED |
| > 8 Dossiers : Avis attendu |
| > 132 Dossiers : Propose l'inscription |
| > 3 Dossiers : Ne propose pas |
| > 36 Dossiers : Doctorants ayant payé leurs droits d'inscription |
| > 7 Dossiers : ED Attente vérification |
| > 8 Dossiers : vérifiés par le gestionnaire ED |

7. Information du doctorant sur le traitement de sa demande d'inscription

Un indicateur a été ajouté dans l'interface ADUM des doctorants, pour leur permettre de savoir à quelle étape leur demande d'inscription est en attente :

Avis Directeur de thèse (la date mentionnée est celle à laquelle le doctorant a finalisé sa demande)

Procédures

Votre demande de réinscription en 3^{ème} année de thèse est en cours de traitement.

INSCRIPTION - L'avis de la direction de thèse est en attente depuis le 17 octobre 2019

Avis du directeur d'unité de recherche (la date mentionnée est celle de la saisie de l'avis du Directeur de thèse)

Procédures

INSCRIPTION - L'avis de la direction de l'unité de recherche est en attente depuis le 22 novembre 2019

Décision de la direction de l'ED (la date mentionnée est celle de la saisie de l'avis du Directeur d'unité de recherche)

Procédures

INSCRIPTION - Votre dossier est en cours d'instruction par l'école doctorale depuis le 21 novembre 2019

8. Information du Directeur de thèse et du Directeur d'unité de recherche sur le traitement des demandes d'inscription

Le Directeur de thèse et le Directeur d'unité de recherche sont informés par mail qu'une demande d'inscription est en attente de leur avis.

Ils peuvent prendre connaissance dans leur interface ADUM de l'avancement du traitement des demandes d'inscription qui les concernent, via le lien « Inscription / réinscription : état d'avancement » de la rubrique « A faire » sur la page d'accueil (entouré en bleu dans l'image ci-dessous). Cela leur donne accès à un tableau de bord similaire à celui auquel ont accès les gestionnaires d'ED ou de scolarité (« dossiers à traiter »).

Propositions de thèses Thèses en cours

A faire

- Propositions de thèse
- Thèses en cours - donner votre avis
- Inscriptions/réinscriptions : état d'avancement

Vie quotidienne

Mes encadrements

Directeur de thèse

Actualités réseau

SiSnet Horizon 2020 - Journées d'inform

Posté par : Contact ASSOCIATION

Fin de validé : 19-01-2020 en savoir plus

Appel à projets transdisciplinaire pour des

du TERA

Posté par : Contact ASSOCIATION

Fin de validé : 31-07-2020 en savoir plus

Appel à projets - Montage de R

Posté par : Contact ASSOCIATION

Fin de validé : 21-02-2020 en savoir plus

Propositions de thèses Thèses en cours Soutenances Indicateurs Gestion des données

A faire

- Propositions de thèse
- Candidatures de thèse spontanées
- Thèses en cours - donner votre avis
- Inscriptions/réinscriptions : état d'avancement

Les Chiffres clés

- > 32 inscrits en 2019-2020
- > 39 Scientifiques dont 21 HDR
- > 11 Soutenances 2019
- > 0 Soutenances 2020

Directeur d'unité de recherche

Ils ont accès aux demandes d'inscription pour lesquelles leur avis est requis dans leur interface ADUM, via le lien « Thèses en cours : donner votre avis » de la rubrique « A faire » sur la page d'accueil (entouré en rouge dans l'image ci-dessus).

Cela leur donne accès à un tableau de bord présentant toutes les demandes en attente :

Dir. thèse

| Accès à la fiche du doctorant | mat ADUM | Nom - Prénom | Niveau demandé | Quotité de temps | Doctorat | ED | Etab | Directeur de T. | Avis Directeur de T. | Laboratoire | Avis Laboratoire |
|-----------------------------------|-----------|--------------|----------------|------------------|----------|------------|-------|-----------------|------------------------------------|-------------|------------------|
| Donner votre avis | 2019-2020 | LEONARDI, A. | 1A 2019 | plein | chimie | 2MIB n°571 | UPSud | DR. GUYOT, S. | attendu depuis le 26 décembre 2019 | CMMO | |

Dir. unité

| Accès à la fiche du doctorant | mat ADUM | Nom - Prénom | Niveau demandé | Quotité de temps | Doctorat | ED | Etab | Directeur de T. | Avis Directeur de T. | Laboratoire | Avis Laboratoire |
|-----------------------------------|-----------|--------------|----------------|------------------|--|-------------|-------|-----------------|------------------------------------|-------------|----------------------------------|
| Donner votre avis | 2019-2020 | LEONARDI, A. | 3A 2019 | partiel | sciences du sport et du mouvement humain | SSMMH n°566 | UPSud | DR. GUYOT, S. | favorable depuis le 6 janvier 2020 | CIAMS | attendu depuis le 6 janvier 2020 |

9. Visibilité des visas dans le dossier en base définitive

Lorsque le dossier d'un doctorant est enregistré en base définitive par le gestionnaire de scolarité à l'issue de la procédure d'inscription, les différents visas (avis du Directeur de thèse et du Directeur d'unité de recherche, proposition par la Direction de l'ED) sont visibles dans la rubrique « commentaires » du dossier, avec l'horodatage :



 Etat Civil Coordonnées Scolarité Thèse Financement Formations

Portfolios Documents

[Ajouter un commentaire commun](#)

| Année scolaire | Niveau | Avis Direction de thèse | Commentaire Direction de thèse | Avis Direction du laboratoire | Commentaire Direction du laboratoire | Proposition ED | Commentaire ED |
|----------------|--------|-----------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|----------------|
| 2018-2019 | 1 | X | | X | | propose le 3 septembre 2018 | |
| 2019-2020 | 2 | favorable le 4 octobre 2019 | | favorable le 14 octobre 2019 | | propose le 20 octobre 2019 | |